



Réponses du Conseil communal

Comment la Commune de Belmont-Broye se prépare à de potentielles pénuries d'électricité ?			
Déposées par M. Ivan Thévoz, UDC, UCDF et Indépendants	Date de dépôt 01.07.2022	Réponses du Conseil communal 24.10.2022	Dicastère Service à la population Mme Lia Rosso

Monsieur le Conseiller général,

Le Conseil communal est conscient de la problématique soulevée, mais il est tributaire en la matière des décisions qui seront prises par la Confédération et/ou le Canton de Fribourg.

A la question est-ce que la commune de Belmont Broye se préoccupe d'une future pénurie électrique, voir un blackout généralisé ? Oui. Fort de l'expérience acquise lors de la crise de la Covid-19, qui a nécessité de concrétiser très rapidement les mesures fédérales et cantonales, le Conseil communal a mis en place un groupe de travail, qui réunit le Syndic et les Conseiller-ères communales en charge des dicastères Service à la population, Eau, Bâtiments et patrimoine communal et Formation. Ce groupe de travail peut être en tout temps activé, en urgence si nécessaire, comme lors la crise de la Covid-19, il s'est réuni le week-end même et la semaine suivante à plusieurs reprises pour prendre les premières mesures, assurer la diffusion des informations et mettre en place les premières dispositions concernant notamment les écoles et les actions de solidarité envers la population âgée de notre commune. De plus, à la demande de la Préfecture de porter une attention toute particulière aux personnes vulnérables, il a réactivé les procédures mises en place lors de la crise du Covid. Le dicastère Affaires sociales et Vie villageoise sera en charge de mener des actions de solidarité si besoin il y a.

A la question est-ce que la commune de Belmont Broye à reçu du canton de Fribourg ou de la Confédération une marche à suivre en cas de pénurie ou de blackout électrique ? L'Association des communes fribourgeoises a fait parvenir aux communes une première communication le 16 septembre 2022, qui a été suivie en date 27 septembre 2002 du mémento « Vie quotidienne - Energie ». Ce document a pour but d'inventorier les différentes thématiques communales en les assortissant de recommandations à notre disposition et de partager nos actions volontaires sur une plateforme cantonale. De plus, le Conseil communal a été convié par le groupe E à suivre des séances via Zoom dont l'objectif est de faire le point de situation sur le risque de pénurie.

A la question est-ce que la commune de Belmont Broye et ces infrastructures tel que la STEP et ses réservoirs d'eau potable sont équipés de génératrices en cas de pénurie ou blackout électrique ? La réponse est non. Concernant la STEP, le groupe E a été informé de la situation afin qu'il prenne les dispositions nécessaires en fonction des priorités définies par la Confédération et le Canton. La

STEP consomme environ 30'000 kWh/h par mois. Nous devrions disposer donc au minimum de 3 génératrices de l'armée sur camion essieux pour la faire tourner. Sans parler des autres structures comme les stations de pompage qui devraient aussi être alimentés. Ce qui demanderait l'acquisition d'un nombre de génératrice beaucoup trop élevé. Si on calcule leur nombre en génératrice standard, il en faudrait presque un millier pour faire tourner les installations. La Commune dispose de 2 réservoirs d'eau potable, 1 à Domdidier et 1 à Léchelles. Tant que ces 2 réservoirs sont pleins, la population n'a pas à craindre une pénurie d'eau potable car elle parvient dans les ménages par gravité. Mais dès le moment où on doit remplir le réservoir, il y aura besoin de recourir à l'usage d'électricité.

Enfin renseignement pris auprès de l'Etat-Major du Corps de sapeurs pompiers de Belmont-Broye, les mesures ont été prises pour assurer leurs missions. L'ECAB étudie la mise à disposition de 1 radio Polycom par CSP ou base de départ. Le CSPBB dispose de radios pour communiquer. Il a également anticipé d'éventuelles risques de communication avec la pose d'une antenne sur le toit de la caserne afin de pouvoir communiquer avec le centre de compétence d'Estavayer au besoin. Enfin il dispose de génératrices.

A la question est-ce que la commune de Belmont Broye est consciente des gros problèmes qu'une pénurie ou un blackout électrique peut avoir sur ses infrastructures ? La réponse est oui puisqu'il a mise en place un groupe de travail pour répondre le plus rapidement possible à un état de crise et relayer les dispositions qui pourraient être prises par la Confédération et le Canton. Ce constat étant fait, le Conseil communal entend garder raison et ne pas précipiter son action d'autant plus que ses possibilités d'initiatives sont en l'état limitées et dépendent des décisions fédérales et cantonales. Néanmoins, il a décidé de participer à l'effort collectif d'économie d'énergie demandée en prenant un certain nombre de mesures qui entreront en vigueur dans le courant du mois de novembre. Les dispositions suivantes ont été arrêtées par le Conseil communal :

1. Extinction de l'éclairage public de 24h00 – 6h00, sous réserve des impératifs techniques et de sécurité. Les heures ont été définies en fonction de l'extinction de l'éclairage public qui se fait déjà de longue date dans le village de Léchelles afin d'éviter des frais supplémentaires. Le coût de la mesure s'élève à Fr. 6'875.-.
2. Renonciation aux illuminations traditionnels de Noël.
3. Selon les affectations, les locaux communaux seront chauffés à 19°C ou 17°C pour les salles de sport.
4. L'eau chaude sera coupée dans les WC, les salles de classes et les autres locaux sauf les douches. Les robinets seront mis hors service ainsi que les pompes de distribution d'eau chaude.
5. Température de l'eau chaude pour les douches. Elle sera de 60°C pour le chauffe-eau et de 55°C dans le réseau. Toutefois, Une fois par semaine, elle sera chauffée à 65°C dans le chauffe-eau et 60°C dans le réseau afin de se prémunir contre la légionellose.
6. Eviter autant que possible l'utilisation de l'éclairage dans les pièces et favoriser la lumière naturelle autant que possible. Exemple : éviter d'allumer alors que les stores sont baissés.
7. Eteindre systématiquement la lumière des pièces inutilisées. Le soir, bien vérifier que toutes les lumières soient bien éteintes et également les luminaires à pied avec détecteur.
8. Les ampoules seront progressivement remplacées par des LED.

9. Tous les appareils privés actuellement utilisés par des collaboratrices et collaborateurs tels que radios, machines à café dans les bureaux, réfrigérateurs de bureaux ou chauffages/ventilations d'appoint seront éteints et débranchés.
10. Les réfrigérateurs dans les cuisines ou cafétérias seront réglés à 6°C (suffisant pour l'utilisation que nous avons des réfrigérateurs) et -18°C pour la fonction congélation.
11. L'utilisation des ascenseurs est interdite sauf pour les personnes à mobilité réduite.
12. Favoriser l'usage des transports publics pour les déplacements.

Ces engagements répondent à la demande de la Confédération de réduire de 15% la consommation d'énergie pendant la période hivernale 2022-2023. De plus, Le Conseil communal invite la population et les entreprises à une extinction totale des enseignes lumineuses, des vitrines, des éclairages d'ambiance et des éclairages extérieurs ainsi qu'à suivre les recommandations émises par la Confédération et le Canton. Enfin, l'action communale en matière d'économie ne saurait s'arrêter au risque hivernal de pénurie d'énergie mais devenir la norme. C'est pourquoi le Conseil communal a adhéré au label Cité de l'énergie et poursuit une réflexion dans ce sens avec le soutien de la Commission de l'énergie. Dans l'immédiat, le Conseil communal planche sur la mise en place en 2023 d'une uniformisation (heures et pourcentage) de l'éclairage public dans toute la commune. De plus, dans le cadre du budget 2023, le Conseil communal proposera un crédit d'étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Enfin, il doit élargir un plan énergétique dans le cadre de la révision des PAL de Domdidier et de Léchelles.

A la question est-ce que la commune de Belmont Broye prévoit d'informer la population via le bulletin communal, de la marche à suivre en cas de pénurie ou de blackout électrique ? La réponse est oui mais l'information ne transitera pas nécessairement par le bulletin d'information communale au vu de la périodicité de sa parution, mais plutôt par le site internet, le pilier public ou la distribution d'un tout-ménage ainsi que par l'intermédiaire de l'application d'information mobile, qui sera mis en place en 2023. A titre d'information et de sensibilisation de la population, le Conseil communal a déjà publié le lien « Stop au gaspillage d'énergie dans les ménages » publié par le Département fédéral de l'énergie et des transports (DETEC) ainsi que le lien menant aux recommandations du Groupe E, « les bons gestes à adopter en cas de pénurie ».

Enfin, les mesures prises par le Conseil communal seront également publiées en page d'accueil du site communal.

Au nom du Conseil communal

 Le secrétaire Eric Ballaman		 Le syndic Albert Pauchard
---	---	--